

**Madame l'inspectrice,**

*Vous prenez la décision d'accompagner la réouverture des écoles sur la ville de Cergy. Pouvez-vous par conséquent nous garantir par écrit que la réouverture des écoles ne représente aucun enjeu pour la santé des personnels (à la fois municipaux et enseignants) et que nul enfant, parent, personnel ne sera exposé à la contamination au Covid 19 dans une école de Cergy, ni mis en danger ?*

*Pouvez-vous, par conséquent également nous garantir par écrit, que vous endossez la totalité de la responsabilité pénale dans ce contexte en cas de drame ?*

*Nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice, nos salutations respectueuses.*

*L'équipe enseignante de l'école élémentaire Le Ponceau*

**Monsieur le Maire de Cergy,**

*Vous prenez la décision de ré-ouvrir les écoles, malgré le fait que le Val-d'Oise soit actuellement département classé rouge écarlate en ce qui concerne l'épidémie de Covid-19. Pouvez-vous par conséquent nous garantir par écrit que la réouverture des écoles ne représente aucun enjeu pour la santé des personnels (à la fois municipaux et enseignants) et que nul enfant, parent, personnel ne sera exposé à la contamination au Covid 19 dans une école de Cergy, ni mis en danger ?*

*Pouvez-vous, par conséquent également nous garantir par écrit, que vous endossez la totalité de la responsabilité pénale dans ce contexte en cas de drame ?*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.*

*L'équipe enseignante de l'école élémentaire Le Ponceau*

**Madame l'Inspectrice / Monsieur le Maire,**

*Suite à l'annonce de la réouverture des écoles et après lecture du protocole sanitaire, l'équipe enseignante se questionne sur l'accueil des élèves relevant du dispositif ULIS ainsi que les élèves bénéficiant d'un PPS hors dispositif.*

*A ce jour certains enfants ne reviendront pas à l'école car ils sont à risque (diabète, épilepsie, athsme...) , d'autres ne reviendront pas parce que les parents non volontaires font le choix de ne pas prendre de risque et de garder leurs enfants à la maison, et certains retrouveront le chemin de l'école si les familles sont volontaires et si les taxis sont en capacité de les transporter.*

*L'interrogation de l'équipe enseignante se porte donc sur les élèves relevant d'un PPS, ayant majoritairement besoin d'un accompagnement par un AESH signifié par la MDPH et de matériel spécifique.*

### **Le protocole sanitaire repose sur 5 principes généraux**

- 1. Le maintien de la distanciation physique*
- 2. L'application des gestes barrières*
- 3. La limitation du brassage des élèves*
- 4. L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et du matériel*
- 5. L'information de la communication de la formation*

#### **I. Comment maintenir la distanciation physique ?**

*La plupart de ces enfants sont maladroits, ne gardent pas en mémoire les consignes et présentent des troubles du comportement. Ils ont donc besoin d'un accompagnement de proximité notifié par la MDPH pour maintenir l'orientation, la concentration, l'organisation... mais aussi pour rassurer, apaiser, calmer...*

*La distance d'un mètre entre les AESH et ou les enseignants ou les personnels du périscolaire ne peut être envisagée de plus nous ne pouvons pas garantir aux autres familles que ces élèves seront dans le respect des règles (pour rappel en ULIS 1 AESH pour 12 élèves) leur spontanéité peut les amener à toucher un camarade ou un adulte sans raison et cela de différentes manières.*

#### **II. Comment mettre en application des gestes barrières ?**

*Le lavage des mains : à la lecture du minima préconisé, nous pensons que les élèves cités vont garder les mains sous le robinet ou avoir les mains brûlées par le gel Hydro-alcoolique.*

*Dans les troubles du comportement que l'on peut observer, certains élèves passent leur temps les doigts dans la bouche ou dans le nez, et touchent de nombreux objets. En effet, Leur particularité et la pédagogie adaptée dont ils ont besoin individuellement nécessite du matériel spécifique et de nombreuses manipulations. Le matériel passe souvent d'un élève à l'autre n'ayant pas les moyens financiers ni le temps de s'approvisionner en exemplaire multiple. De plus, ces enfants,*

*dont la majorité présente des troubles multiples perdent ou oublient leur matériel personnel... comment éviter les prêts et les échanges ? Combien de temps de désinfection le temps d'une séance ?*

*Il est à noter que la plupart de ces enfants n'ont pas la capacité à rester passif face à l'adulte ou un écran et que nous allons devoir multiplier les activités.*

### **III. La limitation du brassage des élèves ?**

*Une seule question se pose, qu'en est-il du principe d'inclusion ? Les allers-retours, classe/dispositif ULIS paraissent bien compromis. Quel groupe pour ces élèves ?*

### **IV. L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels ?**

*Compte tenu des profils des élèves, de la mise en œuvre pédagogique, de l'attention individuelle et permanente dont ils ont besoin, comment pourrions-nous garantir simultanément la désinfection des outils de la classe ?*

### **V. L'information la communication et la formation ?**

*Bien sûr nous allons former au mieux nos élèves et communiquer avec eux pour générer le moins de stress possible et limiter les troubles naissant de l'angoisse générés par cette situation. Mais il est aussi de notre devoir d'informer l'ensemble des familles que la particularité de notre école accueillant des élèves relevant du dispositif ULIS n'est pas en capacité de garantir l'ensemble des gestes barrières. Il en va de même pour certains élèves ayant un PPS notifié par la MDPH ou en cours d'examen.*

***Nous sommes conscients de l'importance de cette reprise tant sur le plan pédagogique qu'économique mais nous ne pouvons pas garantir la sécurité pour tous.***

***L'équipe enseignante de l'école élémentaire Le Ponceau***